

Conseil  
de Ville

# MANDAT DE PAYEMENT.

N°.

M. *Labatut*, Trésorier de la ville,  
payera à M. *Jois Ramirez, 1<sup>er</sup> Capal de Sérenos*, la  
somme de *Deux cent cinquante neuf Piastres*,  
pour un mois de traitement, pour lui, un *2<sup>e</sup> Capal de*  
*Doutre Sérenos*; lequel est échu ce jourd'hui

A la Nouvelle-Orléans, le *11 Janvier* 1806.

*N. P. § 259.*

Pour acquies  
*François Ramirez*

*John Watkins*  
Maire

Par le Maire,  
*Bourgeois*  
*J. G.*

Mand...  
Deville...  
Ramer...

N<sup>o</sup> 40

MANUFACTURE DE LA PAPIER

DE LA MANUFACTURE DE LA PAPIER

DE LA MANUFACTURE DE LA PAPIER

DE LA MANUFACTURE DE LA PAPIER

DE LA MANUFACTURE DE LA PAPIER

DE LA MANUFACTURE DE LA PAPIER

DE LA MANUFACTURE DE LA PAPIER

DE LA MANUFACTURE DE LA PAPIER

DE LA MANUFACTURE DE LA PAPIER

DE LA MANUFACTURE DE LA PAPIER

DE LA MANUFACTURE DE LA PAPIER

DE LA MANUFACTURE DE LA PAPIER

DE LA MANUFACTURE DE LA PAPIER

DE LA MANUFACTURE DE LA PAPIER

DE LA MANUFACTURE DE LA PAPIER